

Ici, on est soudé par le cœur !

2025-2026

Bienvenue à l'école Notre-Dame, un milieu chaleureux, tolérant et à l'écoute, où la diversité n'a d'égal que son équipe dynamique : soudée par le cœur!

Notre école est une école de quartier qui accueille des élèves du préscolaire (4 ans) à la 6e année du primaire ainsi que quatre classes d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Nous accueillons aussi des élèves de tous les horizons qui enrichissent notre milieu et se font les ambassadeurs et les ambassadrices de leur patrimoine culturel.

Notre-Dame est une école SCP (soutien aux comportements positifs). Nous soutenons, encourageons et célébrons les comportements positifs de nos élèves. Nos valeurs sont le respect, la persévérance et l'engagement.

Notre école regorge de projets plus ambitieux et créatifs les uns que les autres. Songeons seulement à notre radio, détentrice d'une licence du CRTC et à d'innombrables initiatives (friperie, activités sportives diverses, classes extérieures, plusieurs projets artistiques de tout genre, etc.) mises sur pied grâce à une équipe-école audacieuse et déterminée à exploiter et à actualiser tout le potentiel de ses élèves.

C'est avec une grande fierté que chacun s'implique dans cette extraordinaire équipe pour l'année 2025-2026, que ce soit sur le plan pédagogique, artistique, sportif, scientifique, social, culturel ou technologique.

Bonne année scolaire!

L'équipe-école

À l'école Notre-Dame...

Collaboration

Lorsque vous éprouvez quelques inquiétudes ou problématiques, n'hésitez pas à contacter le titulaire de votre enfant ou l'enseignant concerné en premier lieu. Vous avez des interrogations d'ordres pédagogique, sécuritaire ou des commentaires à formuler envers l'école, nous vous prions de bien vouloir les adresser à la personne concernée en premier lieu ou à la direction d'école.

Veuillez noter qu'aucun appel ne sera transféré directement dans les classes durant les périodes de cours. Nous vous demandons de communiquer via la nouvelle messagerie de l'école (en vigueur dès janvier 2026), d'écrire une note à l'agenda ou de laisser un message au secrétariat. Pour rencontrer un(e) enseignant(e) ou un autre membre du personnel, une prise de rendez-vous est requise.

Sécurité des marcheurs

Des brigadiers facilitent la traversée des rues achalandées. Ce service doit toujours être utilisé par votre enfant pour sa plus grande sécurité. La surveillance des élèves dans la cour d'école débute à 7h35 le matin. Les enfants qui dînnent à la maison doivent revenir à l'école pour 12 h 25 et se présenter dans la cour d'école. Il est important de ne jamais envoyer votre enfant plus tôt. Dès la fin des cours, tous les élèves doivent se diriger vers les berlines ou l'autobus, le service de garde ou quitter l'école immédiatement.

Contrôle des absences

Vous devez aviser l'école, soit sur le portail Mozaïk ou par un appel téléphonique, de tout retard ou pour justifier une absence. Vous êtes invités à laisser un message sur la boîte vocale de l'école avant le début des cours en indiquant le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence (450 432-4472 poste 5750).

Pour favoriser un bon départ le matin, il est important que les élèves arrivent à l'heure, afin de développer leur ponctualité et assiduité. Votre enfant est considéré comme en retard s'il arrive après 7h39. L'entrée dans la cour se fait à 7h35, puis les élèves entrent dans l'école à 7h39. Les cours débutent à 7h40.

Le dîner

Les parents des élèves qui ne bénéficient pas du service de garde sur une base quotidienne et qui restent à l'école le midi doivent acquitter des frais de surveillance et d'encadrement de 206 \$ (assujettis à changement). Si votre enfant doit dîner à l'école exceptionnellement, vous devrez payer la surveillance de dîner qui est de 3,09\$ (montant assujetti à changement) par jour.

Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant apporte de la nourriture saine à l'école ainsi que les ustensiles nécessaires. Il n'y a pas de micro-ondes à l'école.

Collation

L'école favorise une collation santé (fruits frais, légumes, fromage).

Autorisation

Afin d'assurer la protection et la sécurité de votre enfant, il ne sera pas autorisé à quitter l'école avant la fin de la journée à moins qu'une personne autorisée ne vienne le chercher ou communiquer avec nous.

Allergies alimentaires

Nous vous invitons à communiquer avec la direction d'école et la technicienne en service de garde si votre enfant souffre d'allergies alimentaires afin que nous puissions collaborer rapidement pour mettre en place des mesures visant à assurer la sécurité de votre enfant à l'école.

Toutefois, l'école ne peut garantir un environnement sans allergène, ce qui serait de nature à créer un faux sentiment de sécurité chez nos élèves.

Ainsi, l'approche préconisée sera la mise en œuvre de mesures de protection comme l'entretien des surfaces pour les repas, le lavage des mains, les restrictions quant au partage des aliments entre les élèves afin de réduire les risques d'allergies, etc.

Prise de médication à l'école

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle pour laquelle les parents doivent signer une autorisation (formulaire disponible sur demande au secrétariat de l'école). Il est exigé d'avoir le pilulier original. Tout médicament doit être sous la responsabilité d'un adulte de l'école.

Les services complémentaires

Selon les besoins ciblés, et en lien avec la réussite scolaire de l'élève, l'école dispose de services de professionnels à temps partiel afin de le soutenir. Ces services sont les suivants :

- Orthopédagogie
- Psychoéducation
- Éducation spécialisée
- Orthophonie
- Psychologie
- Ergothérapie
- Policier- intervention jeunesse (selon la disponibilité de ce service)

Objets personnels

Nous vous demandons d'**identifier les vêtements et le matériel scolaire de votre enfant**. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets que les élèves apportent. Un nombre très impressionnant d'objets non-identifiés sont perdus à tous les jours sans jamais être réclamés. De plus, rappelons que les objets personnels, à part les effets scolaires, sont interdits à l'école sauf lors de journées privilégiées.

Cellulaire, appareils mobiles

Selon la directive ministérielle, les centres de services scolaires institués en vertu de la Loi sur l'instruction publique doivent s'assurer de mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour interdire aux élèves l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels dans l'école, sur les terrains et lors des activités à l'extérieur sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ; ou
- l'état de santé d'un élève ; ou
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Médias

Il est essentiel de respecter la réputation et la vie privée des autres en évitant de diffuser des informations personnelles ou des rumeurs pouvant nuire à autrui. Avant de capter ou d'enregistrer l'image ou la voix de quelqu'un, il est obligatoire d'obtenir son consentement. Sur les réseaux sociaux, il convient d'adopter une attitude courtoise, respectueuse et appropriée en protégeant la vie privée des autres et en faisant preuve de bienséance dans toutes les interactions en ligne.

Toilettes mixtes

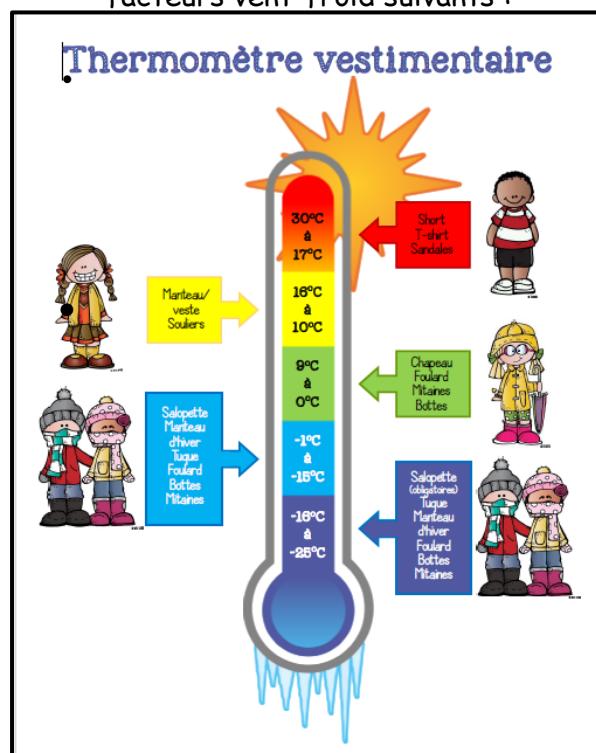
À l'école Notre-Dame, les toilettes sont mixtes depuis plus de 15 ans. Un enseignement des bonnes pratiques est fait annuellement afin que les élèves se comportent respectueusement envers tous à la salle de toilettes.

Communication respectueuse

Nous sommes soucieux de transmettre à nos élèves certaines valeurs, des règles de civisme, de politesse et de savoir-vivre qui pourront être utilisées en tout temps. Ainsi, le vouvoiement est exigé ; de la part des élèves envers le personnel et de la part du personnel envers les parents. De plus, l'usage des titres « madame » et « monsieur » sont également demandés aux élèves lorsqu'ils s'adressent à l'ensemble du personnel.

Habillement

- L'école tient à ce que les enfants soient vêtus adéquatement pour aller à l'extérieur. Nous utilisons le thermomètre vestimentaire ainsi que la charte des facteurs vent-froid suivants :

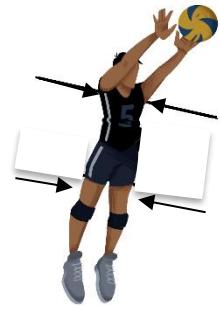


	Température de l'air (°C)											
	5	0	-5	-10	-15	-20	-25	-30	-35	-40	-45	-50
5	4	-2	-7	-13	-19	-24	-30	-36	-41	-47	-53	-58
10	3	-3	-9	-15	-21	-27	-33	-39	-45	-51	-57	-63
15	2	-4	-11	-17	-23	-29	-35	-41	-48	-54	-60	-66
20	1	-5	-12	-18	-24	-30	-37	-43	-49	-56	-62	-68
25	1	-6	-12	-19	-25	-32	-38	-44	-51	-57	-64	-70
30	0	-6	-13	-20	-26	-33	-39	-46	-52	-59	-65	-72
35	0	-7	-14	-20	-27	-33	-40	-47	-53	-60	-66	-73
40	-1	-7	-14	-21	-27	-34	-41	-48	-54	-61	-68	-74
45	-1	-8	-15	-21	-28	-35	-42	-48	-55	-62	-69	-75
50	-1	-8	-16	-22	-29	-35	-42	-49	-56	-63	-69	-76
55	-2	-8	-15	-22	-29	-36	-43	-50	-57	-63	-70	-77
60	-2	-9	-16	-23	-30	-36	-43	-50	-57	-64	-71	-78
65	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-79
70	-2	-9	-16	-23	-30	-37	-44	-51	-58	-65	-72	-80
75	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-59	-66	-73	-80
80	-3	-10	-17	-24	-31	-38	-45	-52	-60	-67	-74	-81

 La société canadienne de Pédiatrie recommande de ne pas envoyer les enfants jouer dehors si le facteur de refroidissement du vent (facteur éolien) abaisse la température à -28 C (-15 F) ou moins.

Vert = Confortable pour jeux à l'extérieur 30 MIN OU +
Jaune = Attention, 15 MIN
Rouge = Danger, PAS RECOMMANDABLE

- Pour respecter les valeurs éducatives promues dans notre école, l'élève doit se présenter avec une tenue adéquate pour un milieu scolaire. Celle-ci devra couvrir la peau du bas des aisselles jusqu'à la mi-cuisse. Également, il doit retirer son couvre-chef lorsqu'il est à l'intérieur de l'école : casquette, bonnet, chapeau, etc. De plus, l'élève doit respecter, en tout temps, la règle d'avoir le visage à découvert sauf en raison d'un motif de santé, d'un handicap ou des exigences propres à l'exécution de certaines tâches.
- Pour l'éducation physique et la danse, veuillez prévoir des souliers de course (avec des lacets, des velcros ou des élastiques) différents de ceux prévus pour l'extérieur. Cela nous permet de garder notre école propre et sécuritaire.



Le soutien au comportement positif

Respect, persévérance et engagement

L'école Notre-Dame est une école SCP. Le **Soutien au Comportement Positif (SCP)** consiste à cultiver des comportements positifs. Pour y arriver, nous enseignons explicitement les comportements attendus dans divers contextes. Il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez les élèves. Avec ce système, nous favorisons un milieu d'apprentissage et d'enseignement sain et sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel.

Dès la rentrée scolaire, toutes les attentes comportementales commencent à être enseignées et pratiquées avec les élèves.

Système de renforcement

L'école a mis sur pied un système de renforcement qui fonctionne avec des coeurs. C'est par leur **Engagement**, leur **Persévérance** et leur **Respect** que les élèves les obtiennent. Les récompenses sont attribuées de trois façons différentes : individuellement, par groupe-classe ou pour l'ensemble de l'école.

Matrice des comportements attendus (Voir la page suivante)

L'école s'est dotée d'un système d'intervention basé sur une matrice des comportements attendus. Ce système nous permet d'assurer une cohésion dans nos actions.

Arbre décisionnel

En cas de manquement aux comportements attendus, des conséquences logiques sont appliquées en fonction du contexte, de la gravité et de la récurrence. Ces conséquences se veulent progressives et formatrices. Elles sont mises en place dans le but d'aider chacun à cheminer. Ainsi, en cas de comportements dangereux ou interdits, tels que des gestes de violence ou d'intimidation, des conséquences plus graves pourront être appliquées. Dans un tel cas, un intervenant prendra en charge la situation impliquant votre enfant et communiquera avec vous au besoin. Votre collaboration est toujours précieuse dans de telles situations.

Niveau 1	Niveau 2 et Niveau 3		Niveau 4
Comportements qui affectent seulement l'élève	Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres et qui affectent l'environnement en général		Comportements dangereux ou interdits
-Ne pas avoir son matériel scolaire	-Déranger en classe	-Lancer des objets	-Utiliser la violence
-Ne pas respecter l'horaire de l'école	-Utiliser un langage inapproprié	-Se moquer des autres	-Voler
-Ne pas suivre les consignes	-Argumenter inutilement	-Quitter la classe sans permission	-Menacer
-Ne pas effectuer ses travaux	-Pousser	-Refuser de collaborer	-Vandaliser
-Avoir une tenue vestimentaire inappropriée	-Ne pas respecter le matériel et l'intimité des autres	-Manquer de respect	-Intimider
- ...	- ...	-Se désorganiser	-Posséder un objet interdit
		- ...	-Fuguer
			- ...

Conséquences logiques		
<ul style="list-style-type: none"> -Avertissement -Mémo -Excuses verbales ou écrites et gestes réparateurs -Enseignement explicite du comportement attendu -Reprendre le travail non complété à un moment opportun -Réparer le matériel endommagé -Reprendre le temps perdu -Effectuer un geste de réparation -Retrait de la classe - Retrait du cellulaire/écouteurs/appareil mobile -Cercle de discussion/médiation - ... 	<ul style="list-style-type: none"> -Mémo - Excuses verbales ou écrites et gestes réparateurs -Reprise de temps ou de travail -Retour sur la situation -Pratiquer le comportement attendu lors de la récréation -Suspension à l'interne ou retenue -Jeux/récréations supervisés -Cercle de discussion/médiation - ... 	<ul style="list-style-type: none"> -Mémo - Excuses verbales ou écrites et gestes réparateurs (exemple; travaux communautaires)* -Suspension à l'interne ou à l'externe -Retour sur la situation -Pratiquer le comportement attendu lors de la récréation -Jeux/récréations supervisés -Cercle de discussion/médiation -Expulsion - ...

*Exécution de travaux communautaires au sein de l'école dont la nature des travaux à être exécutés respecte le cadre normatif applicable à l'école et aux capacités de l'élève.

Intimidation et conflit

En adoptant un comportement positif envers les autres personnes (personnel et élèves), votre enfant s'assure de développer de saines relations.

Nous vous référons au *Plan de lutte contre la violence et l'intimidation*, disponible sur le site internet de l'école (<https://cssrdn.gouv.qc.ca/notredame/cole/plan-de-lutte-contre-l'intimidation-et-la-violence-evaluation>).

Il est important de faire la distinction entre l'intimidation et un conflit. Le terme conflit suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent. Il peut s'agir d'une divergence entre deux individus, de deux groupes ou d'un individu et d'un groupe en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Le conflit est une situation spontanée et sans préméditation (sans intention de faire du tort). Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérées comme des actions d'intimidation. Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. **L'intimidation n'est pas un conflit.**

L'intimidation est issue d'un rapport de force inégal, répétitif, intentionnel ou non, qui génère un sentiment de détresse et atteint la dignité de la victime.

Nous avons pris connaissance du code de vie, de la matrice comportementale et de l'arbre décisionnel de l'école Notre-Dame. Nous nous engageons à soutenir l'école dans ses interventions et à aider notre enfant à assumer les conséquences de ses gestes.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents

Date

Horaires

Horaire des élèves du PRÉSCOLAIRE	
7h35 à 7h40	Accueil des élèves
7h40 à 11h10	Enseignement, éveil et formation
11h10 à 12h22	Diner
12h22 à 13h44	Enseignement, éveil et formation
13h44 à 14h49	Départ ou prise en charge par le service de garde
14h49	Départ des élèves

Horaire des élèves du PRIMAIRE	
7h35 à 7h39	Arrivée des élèves dans la cour
7h39 à 7h40	Entrée des élèves dans l'école
7h40 à 10h	Cours
10h à 10h20	Récréation avant-midi (20 minutes)
10h20 à 11h16	Cours
11h16 à 12h28	Diner (70 minutes)
12h28 à 13h26	Cours
13h26 à 13h46	Récréation en après-midi (20 minutes)
13h46 à 14h44	Cours
14h44 à 14h49	Départ des élèves

Service de garde Notre-Dame

Téléphone : 450 432-4472 poste 1

Heures d'ouverture

Matin : 6h30 à 7h35

Midi préscolaire : 11h10 à 12h22

Midi primaire : 11h18 à 12h28

Soir : 14h49 à 17h40

Nous sommes ouverts durant toutes les journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire sauf celles avant le début et après la fin d'année scolaire. Nous fermons nos portes lors des congés officiels et fériés et lors de la semaine de relâche.

Tarifs

Les tarifs sont régis par le centre de services scolaire et sont : tarifs réguliers de 9,50\$ par jour (47.50\$/semaine). Le montant pourrait varier selon les consignes ministérielles.

Le coût du SDG lors d'une journée pédagogique est de 16,20\$. Lors de sorties ou d'activités spéciales, d'autres frais peuvent être exigés. Vous devez compléter un formulaire d'inscription pour chaque pédagogique à laquelle vous souhaitez que votre enfant participe. Les journées pédagogiques seront facturées automatiquement aux parents à moins que ces derniers annulent l'inscription à l'intérieur des délais exigés.

Diner

Lors du dîner, les enfants doivent apporter un repas froid ou utiliser un thermos pour manger chaud. Il n'y a pas de micro-ondes à l'école.

N.B : Les enfants inscrits au SDG 5 jours/semaine n'ont pas à acquitter les frais de surveillance du dîner de l'école.

Collations

Le service de garde offre gratuitement une collation aux enfants à 15h.

Activités

Le service de garde offre une formule multichoix, une approche universelle et préventive. Le « libre choix » ou « liberté de choix » est utilisé comme stratégie pour répondre aux besoins des enfants, favoriser leur développement et contribuer à leur bien-être.

Inscription

L'inscription au SDG pour l'année prochaine doit se faire avant la fin de l'année en cours via la plateforme Mozaïk. Pour les inscriptions tardives, il faut communiquer avec la technicienne du service de garde. Pour tout changement d'horaire ou une absence de votre enfant, vous devez en informer la technicienne avant 14h le jour même. N'attendez pas à la dernière minute, la sécurité de votre enfant en dépend. Vous pouvez laisser un message en tout temps.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la technicienne du service de garde : Sophie Astri au 450 432-4472 poste 1. astris@cssrdn.gouv.qc.ca